

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 12 mai 2025

Convocation du :	06 mai 2025
Date d'affichage :	06 mai 2025
Nbre de conseillers en exercice :	20
Présents :	12
Votants :	16

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2025/05/44 (Nomenclature 1.1)

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Étaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul – MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - CHATTARD-GISSEROT Thibault – AUBRY Isabelle - GUILLOU-COROUGE Françoise – RUEN Pauline - QUEMARD Bertrand – LE BRIS Isabelle – MORIN Sabine - AUBRY Charlène.

Absents excusés :

POISSON François, REPERANT Thibault, LE CHANU Fabienne, LE FUR Corentin, GUILLEMOT Sébastien, BOQUEHO Stéphanie, COISY Thierry et HELLARD Hugo.

Procuration :

COISY Thierry à HAMON Jean-Paul
REPERANT Thibault à CARRO Nicolas
POISSON François à CHATTARD-GISSEROT Thibault
LE CHANU Fabienne à AUBRY Charlène

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur CHATTARD-GISSEROT Thibault.

Commande publique : Avenant au marché de travaux de l'ancienne trésorerie

Rapporteur : Nicolas CARRO

Le conseil,
Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles R 2194-5 et R 2194-8,
Vu le programme de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie confié au Maître d'œuvre, la SELARL STUMM Architectures et les autorisations d'urbanisme afférentes
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du mercredi 10 juillet 2024,
Vu la délibération n°2024/07/55 du conseil municipal du 11 juillet 2024 relative au marché *de travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie attribuant les lots 1 à 9 et 11*,
Vu l'arrêté municipal 2024-198 du 26 septembre 2024 attribuant le lot 10 à Armor Thermique et Sanitaire conformément aux dispositions de l'article R 2122-2 du code de la commande publique,

Vu la délibération n°2024/12/81B du conseil municipal du 18 décembre 2024 relative au marché de travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie concluant 3 avenants d'augmentation pour les lots 1, 2 et 10,

Vu la délibération n°2025/03/15 du conseil municipal du 06 mars 2025 relative au marché de travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie concluant 1 avenant d'augmentation pour le lot 3,

Vu la délibération n°2025/03/37 du conseil municipal du 27 mars 2025 relative au marché de travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie concluant 1 avenant d'augmentation pour le lot 7,

Compte tenu de la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires de chantier par la dépose des grillages à poules existants sous les gouttières pour les remplacer par des closoirs bois entre chevrons ainsi que la pose d'un épi de faîtage en zinc naturel en remplacement de celui existant sur le bâtiment rue des douves avec l'entreprise attributaire du lot 4, Carrée Couverture, il convient de procéder à 1 482,43 € H.T de travaux supplémentaires, soit 1 778,92 € TTC

Compte tenu de la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires pour la révision des menuiseries conservées dans l'emprise du projet (Remplacement des joints des ouvrants et dormants, vérification des silicones extérieures, réglage des ouvrants, graissage des ferrures) avec l'entreprise attributaire du lot 5, Le Marchand, il convient de procéder à 3 882,36 € H.T de travaux supplémentaires, soit 4 658,83 € TTC

Compte tenu des prestations prévues dans le contrat initial qui ne sont plus nécessaires pour les fenêtres des étages qui ne sont plus à peindre et les travaux préparatoires sur murs existants et peintures qui ne sont plus à faire dans la cage d'escalier Est sur 75 m² avec l'entreprise attributaire du lot 11, Adalea, il convient de réduire de 5 608,14 € H.T les travaux initiaux

Sur proposition du Maître d'œuvre, la SELARL STUMM Architectures, la maîtrise d'ouvrage doit reconsidérer le coût des travaux qui s'élève désormais à la somme de 341 647,95 € contre 341 891,13 € H.T

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article R 2194-1 et suivants du code de la commande publique, la commune de Quintin doit conclure des avenants pour poursuivre les travaux engagés de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, décide par 15 voix « pour » et une abstention (Fabienne LE CHANU) :

- DE CONCLURE deux avenants d'augmentation pour les lots 4 et 5 et un avenant de diminution pour le lot 11 ci-après détaillés :

Entreprises	Marché initial	Avenant	Objet	Nouveau montant du marché
Lot 4 : Carrée Couverture	95 989,62 €	1 482,43 €	Pose closoirs bois et nouvel épi de faitage	97 472,05 €
Lot 5 : Le Marchand	19 935,18 €	3 882,36 €	Révision des menuiseries conservées dans l'emprise du projet	23 817,54 €
Lot 11 : Adalea	26 939,39 €	-5608,14 €	Moins-values sur contrat initial	21 331,25 €
TOTAL	142 864,19 €	-243,35 €		142 620,84 €

Les avenants des lots 5 et 11 présentent des variations significatives de 19,5 % et 20,8 % sur le montant initial du marché alors que le lot 4 présente une faible incidence.

Le nouveau montant du marché public est donc le suivant :

LOT 1 - Démolitions – Désamiantage	27 884,00 €	<i>CP DESAMIANTAGE</i>
LOT 2 - Gros-Œuvre	53 594,00 €	<i>LE BRIX</i>
LOT 3 – Charpente	9 474,69 €	<i>BIDAULT MENUISERIE</i>
LOT 4 – Couverture	97 472,05 €	<i>CARREE Michel</i>
LOT 5 - Menuiseries Extérieures	23 817,54 €	<i>LE MARCHAND</i>
LOT 6 - Menuiserie Intérieure	12 984,08 €	<i>BIDAULT MENUISERIE</i>

LOT 7 - Doublages - Cloisons – Isolation	48 290,68 €	<i>Armor Plaquiste Isolation</i>
LOT 8 - Revêtements de sols – Faïences	14 000,00 €	<i>SARPIC</i>
LOT 9 - Electricité – Chauffage	22 201,76 €	<i>AM ELEC</i>
LOT 10 - Plomberie Sanitaire – Ventilation	10 597,50 €	<i>ATS</i>
LOT 11 – Peintures avec PSE sur menuiseries bois	21 331,25 €	<i>ADALEA</i>
TOTAL HT	341 647,95 €	
TVA	68 329,59 €	
TOTAL TTC	409 977,54 €	

- **D'AUTORISER** le maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Pour extrait certifié conforme.
M. le Maire
Nicolas CARRO

 

Le secrétaire de séance,
Thibault CHATTARD-GISSEROT

